

Le 11-08-1723 .

UN OURAGAN SUR LA POINTE DU RAZ



Le "Bienheureux St Jean", barque de Morlaix, s'échoue à PLOZÉVET.



Barque sculptée- Eglise d'Audierne -17ème

Au matin de ce 11 août 1723, le Bienheureux St Jean, barque de Morlaix, vient de doubler la pointe du Raz et s'approche de Penmarc'h.

Il est parti de Morlaix avec une cargaison très diverse pour une croisière de cabotage qui doit le conduire à Bilbao, en passant par La Rochelle.

Louis MILBEO, capitaine du "Bienheureux St Jean" de Morlaix, qui s'échoua à Plozévet, raconte que :

"Il fust surpris par une tempête impétueuse le mercredi matin et qu'il jeta son bâtiment à cette coste de Plozevet, baye d'Audierne, par un vent forcé de ouest-surouest ".

Ses matelots confirment la déclaration de leur capitaine. Yves PRAT et Guillaume LE GALL racontent que :
"le mercredi matin ils furent attaqués par une tempête montante à la hauteur de Peinmarch et furent jettés à la cote de Plozevet'

Louis MILBEO, capitaine du navire, dont il est propriétaire, a 35 ans. Il est de moyenne stature, et a les cheveux et la barbe noires. Comme tout son équipage, il est originaire de la région d'Argenton.

Yves PRAT, originaire de Larret près d'Argenton, est âgé de 23 ans. il est de taille moyenne et ses cheveux sont châtain. On sait même qu'il était vêtu d'une veste et d'une culotte de toile. Guillaume LE GALL, demeurant à Porspoder , âgé de 25 ans est de moyenne stature. Gabriel Le GALL, d'Argenton, s'est noyé dans le naufrage.

Au départ de Morlaix, le "Bienheureux St Jean" est chargé de diverses marchandises :

Le capitaine a reçu de François BARBIER, marchand à Morlaix, cinq barils de beurre qu'il doit déposer à La Rochelle.

De François GUILLOTOU de K/ener il a reçu 90 barriques et demi de vin rouge de bordeaux, qu'il doit déposer chez François SEDREZ à Oléron.

Il a reçu de Monsieur PHITIBEE, marchand à Morlaix, 30 ballots de papier bâtard fin soit 300 rames, 15 ballots de papier dit "commun" soit 180 rames, 15 ballots de papier "gemme" fin soit 224 rames, un ballot de papier fin, huit caisses de chandelles et deux barriques de graisse à remettre à Monsieur Pierre LE HORY à Bilbao.

De Pierre GALES, marchand à Morlaix, 384 rames de papier à remettre à Monsieur VENDUBLE à Bilbao, ainsi que 608 rames de papier du sieur LESSOBRE.

Il transporte aussi d'autres marchandises pour le compte de Loreste HOISNARD négociant à Morlaix.

De cette cargaison, on ne sauvera que 55 barriques de vin rouge, 88 ballots de papier, et 12 barriques vides.

Ce qui est peut-être plus surprenant ici, ce sont les relations entre les sauvetages et les officiers de l'Amirauté, et surtout les listes des riverains qui y ont participé aux travaux.
En effet, en vertu de l'ordonnance de Louis XIV en date de 1681, intitulée "les naufrages bris et échouements", qui règle les conséquences juridiques des naufrages et les principes de la réglementation des sauvetages, le moindre travail est rémunéré.*
 L'aubergiste qui accueille l'équipage, le temps de la procédure, l' "exprès" qui rallie Quimper pour annoncer la nouvelle, les gardiens qui protègent l'épave du pillage, les paysans dont on a mobilisé les charrettes, les riverains qui ont participé aux opérations de manutention, le noble qui héberge le lieutenant de l'amirauté, tous, du haut en bas de l'échelle, tirent profit du drame.
 Ce qui fait que l'on trouve dans les dossiers des listes de participants au sauvetage, avec souvent la mention du village où ils habitent.

** l'ordonnance a-t-elle fait long feu ? En 1789, les cahiers de doléance semblent le dire.*

Liste d'habitants de Plozévet,

Qui ont participé au sauvetage de la cargaison du "Bienheureux St Jean", barque de Morlaix, venue à la côte de Plozévet le 11 août 1723 et les jours suivants:

"Rolle des personnes employées pour le sauvetage du Batiment "Le Bien Heureux Saint Jean" de Morlaix, naufragé à la cote de Plozévet, évêché de Quimper, l'onzième août mil sept cent vingt et trois.
 Et premier, ont été employés le dit jour onzième août mil sept cent vingt et trois, par ordre de Messieurs de St PERANTS*, les deux frères présents au dit naufrage

* voir note à la fin de l'article

Jean LE BRUN et Jean LE GALL procureurs terriens, Jean LE GALL de Pellan, Alain LE CAER de K/bouran, Jean LE CORRE le jeune, Alain GOURLAOUEN de Pellan, Jacques BOLSER de K/ongar, Joseph K/LOCH, Jean LE BOURDON de K/taranic, Sébastien LE BERRE du dit lieu, Pierre LE BOURDON de Porsanbreval,	Yves LE BOURDON de Brenhuez, Jean LE GRIFFON de Goritger, Sébastien STEPHAN de Goretquert, Michel BODIVIT du dit lieu, Pierre PENSIC, Alain JULIEN de Lusunut,Nicolas K/SUAL du dit lieu, Jean LE GUICHAOUA de K/uengant, Alain DONART de K/ongar Rolland CARIOU de Brenhuez, Jean LE GRIFFON de K/ongar	Alain LE DARCHEN, Pierre LE QUENEUDEC, René PENSIC, François CRAS, Maurice Jacques STRULLU, Jacques STEFANT, Jean LE BREUN le jeune, Jean PLOUINEC, Estienne LE PAPPE du Pouldu.
---	---	--

« Ont été employés par ordre des dits Sieurs de St PEZLAN pour garder pendant la nuit du dit jour, tant le bastiment que la cargaison, tous les cy- devant dénommés avec les dits Sieurs de St PEZLAN frères, et pour le transport des effets sauvés dudit bastiment le dit jour jusque sur la falaise,
 Ont été employées la charette d' Alain LE CAER, Alain LE CORRE et de Jean LE GAL de Pelan,

Et le lendemain douze de ce mois, ont été employées les mêmes personnes que le jour précédent tant pour garder le dit navire et la cargaison que pour en faire le sauvetage aussy par ordre des dits Sieurs de St PERANTS présents, les mesmes personnes cy devant nommées,

Et après nostre arrivée le dit jour, ont été employés pour gardien pendant la nuit :

les deux procureurs terriens :Jean LE GALL et Allain LE CAER,

Jean LE CORRE,

Alain GOURLAOUEN,

Jacques LE BOLSER,

Joseph QUERLAUX,

Jean LE BOURDON,

Sébastien LE BERRE et

Michel BODERE

Et le Treize du dit mois ont été employés, tant pour garder les dits effets que pour charger et décharger les dits effets qui ont été voiturés en magasin, les derniers cy dessus nommés, et aussy

Sébastien STEPHAN,

Pierre PENSIC,

Rolland CARIOU,
Alain LE DARCHEN et
Pierre LE QUENEUDEC.

Et ont été employés pour voiturier les dits effets, les charettes de
Jean LE GALL,
de Jean LE BREUN,
de René LE PENSIC,
Alain GOURLAOUEN,
Alain JULIEN,
Jean LE CORRE,
Allain LE CAER et
Joseph K/LOCH,

fait et arrêté au bourg de Plozévet ce jour quatorzième aoust mil sept cent vingt et trois et de plus ont été employés six personnes au village de Pellant tant pour faire le plain de vins que pour les arrimer, et un tonellier que nous avons fait venir de Pontecroix pour rabattre les futs qui coulent, faits les dits jours que devant. »

signé: Louis MILBEO⁽¹⁾ Guillaume LE GALL

Pierre Jean MARIGO ⁽²⁾ LEGOFF PRIOL⁽³⁾ Guillaume CHIRON ⁽⁴⁾

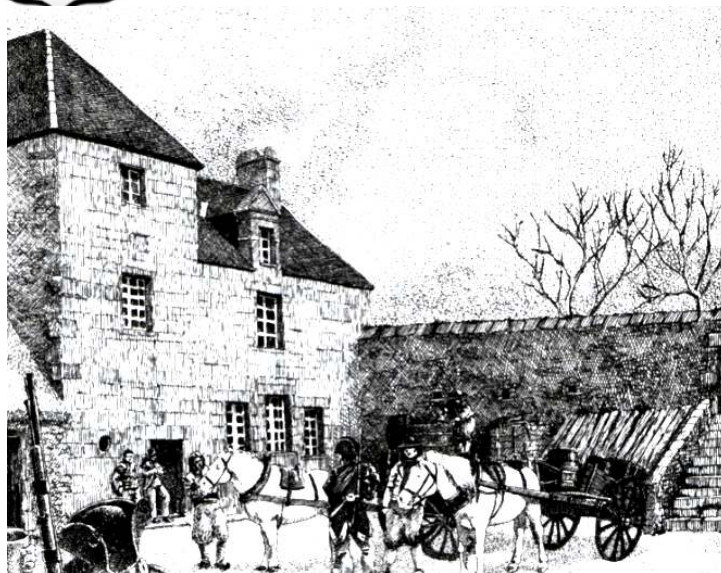
1- Capitaine de la barque "*Le Bien Heureux St Jean*" de Morlaix. 2 - Lieutenant Général de l'Amirauté de Cornouaille, 3 - Général de la Paroisse, 4 - "Ancien" des avocats

*sources : « épaves du Ponant » , site internet de Gilles Pichavant.
AD29-Archives de l'Amirauté numérisées B4335).*

NOTE



Les '**Saint-Pezran**' de Kerguinaou figurent aux registres de Plozévet jusqu'à la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle _
René de Saint-Pezran , Jean-Marie de Saint-Pezran, et Vincent de Saint-Pezran (+1739), habitaient à Plozévet en 1723. (Louis?)



Kerguinaou à la fin du 18ème - dessin :auteur inconnu.-

René, capitaine garde-côtes, né à Plozévet en décembre 1678, décède à Kerfily en 1738. [60ans écuyer, chevalier de Rosangat]

Marié en 1727 à Carhaix avec Marie Bertrand, fille de Thomas sieur de Coatanhu, avocat, et de Marie Anne de Toulgoët. Il partage son temps entre Carhaix et Plozévet.

Il a des frères dont :

Louis ° 1677 et **Jean-Marie** (1680-1727) Kerguinaou

Voir aussi l'article de Histoire et Patrimoine dans les n°42 à 45 du bulletin municipal Tal ar Sonerien numérisé.